

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO S.Q.-05-25 CONCERNANT LES COLPORTEURS, LES COMMERÇANTS ITINÉRANTS ET LES CAMIONS-CUISINE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil tenue à la salle du conseil située au 561 chemin Principal à Saint-Edmond-les-Plaines le lundi 2 février 2026 à 19 h 00, le règlement numéro S.Q.-05-25 concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et les camions-cuisines a été adopté ;

QUE ce règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

**DONNÉ À SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, CE 11E JOUR DU MOIS DE
FÉVRIER 2026.**



Marie-Pier Martel
Directrice générale et greffière-trésorière